

**Les cinq étapes de construction des programmes actuels par
G.KLEIN (Stage Martinique 1997)**

ETAPE 1 : 1980-1983

1980 : point de départ avec la parution d'un avant projet de loi sur les APS (loi AVICE de 1984)

Deux aspects dans cette loi:

- Insistance d'une scolarisation accrue des APS en intégrant l'EP au ministère de l'Education Nationale, avec la socialisation, l'éveil et le développement de l'enfant comme objectifs fixés.
- Former les professeurs d'éducation physique comme les autres enseignants c'est-à-dire à l'université et au sein de l'IUFM.(1981 : fondation de la 174^{ème} section des universités : les STAPS et création des IUFM intégrant la formation des professeurs.

Quand les socialistes arrivent au pouvoir, deux organisations sont créées : 1) le service de l'EPS avec PAGES comme directeur (PAGES est un administrateur de l'ENA qui a pour mission de développer la scolarisation de l'EP.). 2) une section EPS à l'INRP

1981 : élaboration de nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat pour une légitimité institutionnelle.

Septembre 1982 : le ministère réunit un groupe de travail dont la mission est de modifier l'ensemble des modalités d'évaluation de l'EP afin de l'installer sur une logique plus scolaire: circulaire du 11 juillet 1983 (cf revue EPS n°184 de 1983: éditorial de PAGES et revue EPS n°185 de 1983: nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat).

1) Rupture avec le sport

2) Nécessité d'une conformité scolaire de l'évaluation. Valoriser la prise en compte de critères autres que la performance sportive. Selon PAGES, il faut

élargir les facteurs de la performance. D'où : évaluation motrice complémentaire dont l'une des fonctions est d'évaluer le processus, soit la manière de faire et évaluation des connaissances selon une logique scolaire.

3) Rénovation de l'ensemble de l'EP est visée (revues EPS n°184 et 185). Les techniques ne sont plus suffisantes pour fonder la discipline (PAGES). Ambition de construire l'ensemble des contenus d'enseignement de la discipline.

4) Souhait de la responsabilisation des élèves à partir de fonctionnement sous forme de contrat dans la circulaire de 1983. Ces notions auront peu de conséquences en pratique.

5) Travail d'équipe chez les enseignants comme indispensable (apparition de la volonté institutionnelle du projet pédagogique)

Limites de cette étape:

- Réforme trop soudaine et trop subite avec insuffisance de fondements théoriques.
- Les enseignants sont chargés d'appliquer une circulaire pour laquelle ils n'ont pas été consultés.
- Résistance des enseignants face à la rationalisation de la pratique et de l'évaluation par l'état.

Ces limites seront tempérées par les deux périodes suivantes.

ETAPE 2 : 1983-1986

1983: Apparition d'une vision d'ensemble de la discipline. Le ministre A.SAVARY lance un dispositif de rénovation de l'enseignement et publie une note d'information sur le réexamen des contenus d'enseignement dans les collèges et les lycées. L'objectif est de donner une cohérence de ces contenus de l'école primaire à l'université.

Deux thèmes importants :

- **Idée de cohérence** : éviter le cloisonnement entre les différents niveaux d'enseignement (le dossier "contenus" est retiré à l'inspection et est confié à l'université).
- **Idée d'ouverture** : souhait de consulter l'ensemble des personnels autour des contenus.

Deux dispositifs sont mis en place :

1) **des commissions horizontales** par niveau d'enseignement chargés d'étudier les éléments communs à l'ensemble des disciplines.

2) **des commissions verticales** : une par matière ayant pour mission de définir de nouveaux objectifs en prenant en compte les particularités locales.

En même temps, loi de décentralisation de 1983 proposée par G.DEFERRE.

Septembre- novembre 1983: A.HEBRARD (un universitaire) dirige la commission verticale, mais C.PINEAU rappelle que c'est l'Inspection Générale qui rédige. Il y a alors prise de distance de l'Inspection Générale qui ne siègera pas à la commission bien qu'invitée.

Un cadre de réflexion issu de la science est proposé par A.HEBRARD qui vient de finir une thèse sur l'apprentissage moteur (cf. ouvrage "réflexion et perspective" 1986.) qui concentre l'ensemble des réflexions de la commission permanente qui seront à l'origine des Instructions Officielles de 1985.

Trois fondements sous-tendent ce livre:

1) ***l'insistance sur l'élève et son développement***. La psychologie fonctionne comme outil pour aider l'enseignant dans son quotidien : notion de stades critiques qui amène à : 6ème/5ème comme âge d'or des apprentissages, donc offrir une large palette d'APS et 4ème/3ème comme période de stabilisation des apprentissages.

Dichotomie qui va organiser les Instructions Officielles de 1985 avec l'idée de nombreuses APS puis réduction

2) ***la psychologie de l'apprentissage moteur***. A.HEBRARD importe une théorie de l'apprentissage moteur qui va devenir organisatrice de l'EP. Epoque où apparaissent les notions d'aptitudes, de capacités, de ressources perceptives, cognitives et motrices. Selon A.HEBRARD, la tâche est l'outil le plus intéressant pour solliciter les ressources, et le professeur doit construire un certain nombre de tâches avec conservation des dimensions essentielles que lui donne JP. FAMOSE: but- aménagement matériels- critères de réussite- opérations à mettre en oeuvre. L'élève va découvrir seul ce qu'il faut faire pour réussir dans les tâches semi définies (cela va devenir insuffisant dans les années 1992).

3) ***la classification des contenus d'enseignement et leur évaluation***. Deux idées:

- regrouper les APS par problème moteurs qu'elles posent (classification de P. PARLEBAS) - traiter les APS pour arriver aux niveaux d'habiletés (de 3 à 5) qui sont des contenus clairs et concrets, assimilables par les élèves.

Notion d'habileté reprise dans les instructions officielles de 1985 et sert à quatre niveaux comme outil de régulation de l'ensemble du système d'enseignement :

- sert à l'élève pour identifier sa réussite dans une tâche.

- sert au sein de la classe pour l'enseignant qui peut différencier la pédagogie identifier.
 - sert à l'équipe pour produire le projet pédagogique.
 - sert à construire un programme d'EPS (les établissements font remonter les niveaux d'habileté à la commission départementale puis vers la commission nationale qui va arrêter les contenus de programme).
- Il y a donc une rationalisation importante.

Mais **fin 1986** avec l'alternance politique tout va s'écrouler d'un coup. Les membres des commissions permanentes sont congédiés. Les instructions officielles de 1985 et 1986 subissent des modifications par rapport à celui d'HEBRARD qui sera repris dans les compléments. Main mise reprise par l'inspection générale dans Instructions Officielles de 1985 et dans la 3^{ème} période.

ETAPE 3 : 1987-1990

Dispositif en marge du système du ministère par l'inspection générale : Groupe académique d'innovation pédagogique qui va donner lieu à des GAIP.

Deux points forts dans le dispositif de C.PINEAU (cf :dossier EPS n°8 de 1990 " introduction à une didactique" .

- 1) décide de ne pas proposer un cadre commun mais construction au fur et à mesure par la profession elle-même. Cet espoir que de la diversité des GAIP naisse un cadre commun, se révélera être une erreur : exemple les trois logiques Nantes- Créteil- Lyon.
- 2) 1990, une synthèse à posteriori, C.PINEAU décide de ne pas s'inspirer de l'aspect scolaire de l'EP. Pour lui, elle ne mobilise pas des ressources, ne construit pas des habiletés, mais permet de construire des savoirs et des connaissances. Il ne s'appuie plus sur l'apprentissage moteur mais sur des références pseudo scientifiques: dualisme corps/esprit, sujet/objet...

Texte flou, mais comme A.HEBRARD, affiche un souci de rationalisation. Propose un schéma unique de conception des contenus avec les notions de principes et de règles

Atouts forts de l'époque PINEAU : légitimité scolaire et appui sur la corporation. A partir de 1990, contestations, nouvelle alternance politique et nouvelle initiative des GTD (90-91) que C.PINEAU n'a pas vu venir.

ETAPE 4 : 1990-1997

1988: F.MITERRAND fait appel au Collège de France pour une réflexion sur les contenus.

Puis, le ministre de l'Education Nationale L.JOSPIN demande à deux professeurs du Collège de France de concevoir des axes directeurs pour le programme (cf: rapport GROS- BOURDIEU. 1989):

- Double cohérence : de l'école primaire à l'université (de cet aspect viennent les trois acquisitions : Identifier- Réaliser- Organiser en EPS) et entre les disciplines.

- Ouverture sur l'ensemble des partenaires

M.ROCARD souhaite éclater les pouvoirs. Il donne à chacun un rôle particulier et les prises de décision se font à partir des différents points de vue.

1990 : CNP (Conseil National des Programmes)

GTD qui ne reste qu'une force de proposition avec A.HEBRARD à sa tête.

IG est simple membre du GTD.

La charte des programmes en 1992 (BO n° de février) avance d'autres notions : celle de compétence notamment, mais le relais dans les textes ne se fait pas immédiatement.

Schéma directeur pour une écriture concertée des programmes en 1992, et qui est un mélange de textes antérieurs (notion de domaines d'action motrice A.HEBRARD- notion de principes C.PINEAU - notions d'Identifier-Réaliser- Organiser P.BOURDIEU)

Edifice hybride qui va durer jusqu'à la réunion du Conseil National de l'Education le 10 juillet 1995.

Le SNEP, qui n'a pas été associé aux différents dispositifs, va développer une stratégie politique pour contrer celui d'HEBRARD-PINEAU. Il est reçu par F.BAYROU en juillet 1997 et va réussir à faire modifier la notion de domaine d'action, car elle fait la part trop belle aux travaux de P.PARLEBAS qui s'inscrit vers une motricité fondamentale.

En outre, une menace apparaît clairement quant au maintien de l'EP au ministère de l'Education Nationale (vœu de G.DRUT de reour aux CAS avec aménagement du temps scolaire)

La charte des programmes avec la notion de compétence est un outil fédérateur.

DERNIERE ETAPE

La notion de compétence devient organisatrice de la conception des programmes.
Trois types de compétences : Générales- Propres- Spécifiques.
Contentement du SNEP, car retour aux familles d'activités avec les compétences propre, rapprochement des pratiques sociales et réinjection des techniques sportives avec les compétences spécifiques.